

Brève Européenne

L'Union Européenne finance des projets pour les communes du Maine et Loire



ASSOCIATION
DES
MAIRES
DE MAINE-ET-LOIRE

N° 3 - FEVRIER 2014

En ce début d'année 2014, nous vous souhaitons une bonne année et plein de réussite dans vos projets européens. Pour vous y aider, cette nouvelle Brève Européenne mettra l'accent sur quatre points en particulier :

- La fin de gestion des fonds 2007-2013
- Les nouveaux fonds 2014-2020
- Le déplacement à Bruxelles des DGS et secrétaires de mairie des 14 et 15 Novembre 2013
- Les élections européennes de mai 2014

Damien Coiffard directeur du cabinet Coiffard

Jean-Luc Davy Président de l'Association des Maires 49

Situation des aides européennes 2007-2013 en Pays de la Loire

Nous arrivons en fin de gestion des fonds qui ont concerné plus particulièrement les collectivités.

- **Pour le FEDER (fonds européen de développement régional)**, le taux de programmation était de 91,35% suite au Comité régional de programmation (CRP) du 5 Octobre, soit 276 399 583 millions d'euros de programmés (pour 1201 dossiers ayant reçu un avis favorable), sur une enveloppe prévisionnelle de 302 millions. A l'issue du CRP du 5 Décembre 2013, le taux de programmation a été porté à 96,96%. A noter que 51% des dossiers programmés sont situés sur les départements 44 et 49.

Répartition du coût total programmé selon les axes

Recherche et développement technologique, innovation et esprit d'entreprise	42%
Société de l'information	5%
Transports	9%
Energie	13%
Environnement et prévention des risques	10%
Tourisme	2%
Culture	9%
Réhabilitation urbaine/rurale	8%
Amélioration de l'inclusion des personnes défavorisées	0,2%
Valorisation du capital humain	0,27%
Assistance technique	0,8%

- **Pour le FEADER (fonds européen pour le développement agricole et rural)**, au 3/10/2013, les programmations et les engagements de crédits sur les 37 dispositifs cofinancés du volet régional s'élèvent à 111,4 M€, soit un taux de programmation de plus de 81%.
Pour l'axe 3 « Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale », et suite à l'assouplissement des règles de fin de gestion, un abondement de plus de 6,7 M€ a été opéré qui a permis de reprendre l'instruction des dossiers qui avait été suspendue depuis juin 2011.
Un nombre conséquent de dossiers a donc été instruit en 2013 dont plus de 80 dossiers de services essentiels à la population rurale, provenant principalement des communes.

Suite au CRP du 5/12/2013, les reliquats s'élevaient à 2,8 M€. L'Association des Maires 49 a fait part de son désaccord concernant la diminution des enveloppes services de base et patrimoine naturel afin de gérer les transferts entre axes en fin de programmation.

Quelques exemples de collectivités qui ont bénéficié d'une aide au titre du FEADER ou du FEDER

Collectivité	Action financée	Type d'aide
Commune de Savennières	Démarche de mise en place d'une stratégie d'animation locale autour du tourisme	FEADER
Commune de Grugé l'Hôpital	Espaces de restauration scolaire et bibliothèque	FEADER
Commune de Brissac	Création d'un espace dédié à l'enfance et à la jeunesse	FEADER
Communauté de Communes de la région Pouancé Combrée	Démarche de mise en place d'une stratégie locale autour des circuits courts et des produits locaux Projet de valorisation d'espaces naturels sensibles	FEADER
Commune de Baugé	Projet de Centre Culturel René d'Anjou	FEDER
Commune de Cantenay Epinard	Aménagement d'une piste cyclable dans le cadre du projet d'aménagement des Berges de la Mayenne	FEDER

Les aides européennes 2014-2020 : la mise en œuvre se précise pour notre région

L'Association des Maires 49 est partie prenante dans l'élaboration des Programmes opérationnels au titre du FEDER, du FSE et du FEADER qui sont en train d'être finalisés, avec le souci de porter les besoins des communes. L'enveloppe dont bénéficiera la région est en cours de détermination. On sait que pour la France l'enveloppe FEDER/FSE est stable par rapport à 2007-2013 : 14,3Mds€. Concernant l'enveloppe budgétaire globale votée par l'Union européenne, elle atteindra 964Mds€, dont 325Mds€ pour la politique de cohésion (FEDER/FSE). Deux catégories de régions ont été créées : les plus développées ou en transition, notre région faisant partie des régions les plus développées.

A noter une évolution majeure, la gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE par le Conseil Régional.

Pour notre région, l'enveloppe avoisinera le milliard d'euros.

A ce stade, les éléments pouvant être mis en avant en direction des communes sont les suivants :

Au titre du FEDER (enveloppe annoncée : 305 millions) :

- Actions visant à améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité (accès au très haut débit, promotion des technologies et usages émergents pour l'économie numérique)
- Actions visant à soutenir la production issue des énergies renouvelables (projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables, projets de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelable)
- Actions visant à améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics (dont la rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal)
- Actions visant à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées telles qu'aménagements publics, accès à la santé, initiative en matière de logements et d'hébergements, équipements de proximité à vocation sociale, économie de proximité, équipements sportifs, culturels et touristiques
- Actions visant la dépollution, la réhabilitation et l'aménagement de friches notamment à vocation industrielle

A noter l'orientation nouvelle prise de développer une approche intégrée du développement territorial autour des axes suivants : la transition énergétique et l'environnement, la solidarité territoriale. Les actions seront ainsi concentrées en matière de solidarité territoriale :

- ✓ Pour les territoires urbains, sur les communautés d'agglomération abritant des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et/ou démarche « Agir pour »
- ✓ Pour les territoires ruraux et périurbains, sur les territoires de contractualisation régionale connaissant des situations particulières et/ou rencontrant des mutations importantes

Au titre du FEADER (enveloppe annoncée : 457 millions compris aides agricoles et développement rural) :

Celui-ci accompagnera le développement et l'aménagement durable des territoires, à travers 5 orientations en cours de réflexion :

- ✓ Développer la politique d'accompagnement de l'installation
- ✓ Assurer la transition alimentaire en lien avec la transition énergétique
- ✓ Promouvoir une agriculture durable ancrée sur le territoire (projet agro-écologique)
- ✓ Encourager l'innovation, la formation, l'accompagnement au changement
- ✓ Soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux

Le dernier axe concernera plus particulièrement les communes au titre de deux piliers : la transition énergétique (énergies renouvelables, réduction de la consommation énergétique...) et l'environnement (réserves écologiques...), la solidarité territoriale (mise en œuvre de la démarche Leader pour développer notamment les services de proximité...)

Au titre du FSE (73 millions annoncés au titre du volet régional sans prise en compte du volet national) :

Deux volets vont être distingués :

- ✓ Un volet national (Préfecture de région) va mettre l'accent sur l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi (DE), l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation; la réduction de l'abandon scolaire précoce
- ✓ Un volet régional (Conseil Régional) mettant l'accent sur la sécurisation des parcours professionnels les plus fragiles, le développement du service public régional de l'orientation, la poursuite dans l'enseignement supérieur.

Contributions de l'Association des Maires auprès des services de l'Etat et du Conseil Régional

Contribution 1 :

Globalement, cette version 1 est opportune pour le développement de notre région par la prise en compte conjointe des aspects de croissance et de cohésion.

L'Association des Maires 49 est particulièrement sensible à l'**objectif de cohésion territoriale** qui met aussi bien en avant les territoires urbains que les territoires ruraux, en accordant une place particulière aux communautés urbaines et rurales avec des difficultés spécifiques. Pour les 1er et 2ème piliers des axes prioritaires 5 et 6, pour les actions à soutenir, **il est souhaitable de pouvoir cibler des structures relevant du secteur sanitaire et social (maisons de retraite, centres pour handicapés...)** étant donnés les besoins auxquels se trouvent confrontés les territoires pour mieux accueillir ces populations, tant en termes de performance énergétique que de création de nouveaux services.

Contribution 2 :

Axe prioritaire 4 (OT 4) : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs

Priorité d'investissement 4-c : Promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics, et dans le logement

Proposition : une demande est remontée à l'Association des Maires afin d'ouvrir ces actions à l'ensemble des établissements d'hébergement des personnes âgées, quel que soit leur statut, public ou privé.

Axe prioritaire 6 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Priorité d'investissement 9-b : Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées

Proposition : rajouter dans les actions à soutenir (équipements de proximité à vocation sociale) les équipements pour les personnes âgées dépendantes, du type accueil de jour.

Axe prioritaire 9 : Assistance technique FSE

Proposition : simplification des démarches administratives des porteurs de projets, en accordant une attention toute particulière aux petites collectivités.

Déplacement à Bruxelles des directeurs généraux des services et secrétaires de mairie les 14 et 15 Novembre 2013

16 secrétaires et DGS se sont donc déplacés dans les institutions européennes, avec le double objectif de développer leurs connaissances sur l'Union Européenne et de savoir évoluer dans le paysage des politiques européennes.

Des rencontres avec des échanges très constructifs et riches avec des fonctionnaires de la Commission, des députés européens au Parlement, le Bureau de la représentation européenne en France, le Comité des Régions, l'Espace Interrégional Bretagne/Pays de la Loire, la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux ont permis d'atteindre ces objectifs.



A gauche, le Parlamentarium.

A droite, Secrétaires et DGS réunis devant le Parlement européen à Bruxelles.

Le bilan de l'action est très positif avec le souhait qu'elle soit reconduite pour de nouvelles personnes. Un retour a été organisé le 30 janvier avec l'ensemble des participants afin **notamment d'examiner les suites à donner pour concrétiser des projets dans le cadre des nouvelles politiques européennes 2014-2020.**

Liste des communes représentées :

- Chavagnes-les-Eaux
- St Laurent du Mottay
- La Cornuaille
- St Aubin de Luigné
- Chaudefonds sur Layon
- Montsoreau
- Brain sur Allones
- Beaucouzé
- Rochefort sur Loire
- Chartrené et Cuon
- Longué-Jumelles
- Montreuil-Bellay
- Bocé
- St Georges sur Loire
- Savennières
- Trémentines

Les élections européennes de mai 2014

Le fonctionnement

Procédures électorales

- > **Les dates des élections** : 24 mai 2014 pour les départements d'Outre-mer et 25 mai 2014 pour les autres départements français
 - > **Nombre d'eurodéputés** : 74
 - > **Nombre de circonscriptions** : 8
 - > **À quel âge peut-on voter** ? 18 ans
 - > **À quel âge est-on éligible** ? 23 ans
 - > **Qui peut voter** ? Tout citoyen français et tout citoyen de l'UE inscrit sur les listes électorales résidant en France.
-

Règles électorales

- > **Mode de scrutin** : Représentation proportionnelle (listes bloquées)
 - > **Mode d'attribution des sièges** : Méthode d'Hondt (5% minimum des suffrages exprimés dans la circonscription)
 - > **Peut-on choisir son ou ses candidats dans une liste ?**
Non
 - > **Nombre de circonscriptions** : 8
 - > **Nombre d'élus par circonscription** : Est (9) ; Ile-de-France (13) ; Massif central - Centrale (5) ; Nord-Ouest (10) ; Ouest (9) ; Outre-mer (3) ; Sud-Est (13) ; Sud-Ouest (10)
 - > **Notre circonscription** : Ouest
-



Pour en savoir plus

Dossier spécial de Toute l'Europe sur les élections européennes 2014 :
<http://www.touteurope.eu/actualite/elections-europeennes-2014.html>

Qu'est-ce que le Parlement européen ? <http://elections-europeennes.robert-schuman.eu/quest-ce-que-le-parlement-europeen/>

Pourquoi voter ? <http://elections-europeennes.robert-schuman.eu/pourquoi-voter/>

Un dépliant proposé par l'AMF pour inciter les administrés à voter :
http://www.amf.asso.fr/elections/2014%2002%2021%20depliant%20election_web.pdf

Et vous, qu'envisagez-vous pour sensibiliser vos concitoyens au rôle majeur de l'UE et à l'importance des élections ?

Faites nous part de vos initiatives via le formulaire ci-joint !

Vos contacts pour la Brève :

damien.coiffard@wanadoo.fr - 02 41 57 87 87- Petit Claye - 49160 Mûrs-Erigné www.cabinetcoiffardconseil.eu
g.poutier@maires49.asso.fr - 02 41 81 48 17 - 9 rue du Clon - 49000 Angers www.maires49.asso.fr